

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 17 décembre 2020

L'ARS Nouvelle-Aquitaine soutient financièrement les EHPAD et établissements médico-sociaux pour préserver l'esprit chaleureux et convivial des fêtes pour les résidents et usagers

L'année 2020 a été très éprouvante pour tous, mais encore plus pour les personnes âgées, celles en situation de handicap, leurs proches et les équipes médico-sociales. L'ARS Nouvelle-Aquitaine a précisé aux établissements les consignes d'assouplissement et de bienveillance concernant les visites et les retours en famille des résidents pendant la période des fêtes. L'agence dégage également une enveloppe exceptionnelle de 3,3 millions d'euros pour soutenir les projets d'actions solidaires et conviviales des équipes médico-sociales et ainsi offrir aux personnes qu'ils accompagnent des fêtes aussi belles que possible.

Précisions concernant les visites des familles et les sorties des résidents

Pour permettre, aux résidents d'EHPAD de passer Noël en compagnie de leurs proches, l'ARS Nouvelle-Aquitaine vient de préciser à l'ensemble des établissements médico-sociaux de la région (EHPAD, ULSD, établissements et services pour personnes handicapées...) les consignes à appliquer dans ce contexte. Elles visent à **sécuriser les visites et sorties** (y compris celles des professionnels), **lutter contre l'isolement** et **renforcer les ressources humaines mobilisables** (ex : services civiques, étudiants en santé/secteur social, associations, bénévoles...).

- **Les visites : sur rendez-vous** (dans un espace dédié sécurisé ou en chambre en respectant des consignes strictes, selon la situation), **sur plusieurs jours et avec des plages horaires élargies** pour éviter des concentrations de visiteurs.
- **Les sorties : autorisées dans des conditions strictes** pour limiter au maximum les risques de rebond épidémique après les fêtes (limitation de la bulle sociale, gestes barrières, distanciation, aération régulière des pièces...). **La famille et les résidents sont invités à réaliser un test avant la sortie (ainsi qu'au retour pour le résident). Un résultat négatif ne doit pas dispenser d'une application stricte des gestes barrières !**

3,3 M€ de soutien aux initiatives des établissements et services pour « embellir » ces fêtes

L'ARS Nouvelle-Aquitaine accorde à chaque EHPAD, maison d'accueil spécialisée (MAS), foyer d'accueil médicalisé (FAM), qui le souhaite **une contribution financière de 40€ maximum par résident afin de soutenir des initiatives à visée conviviale** (décorations et aménagements festifs, animations, repas festif, petit cadeau à offrir à chaque résident, achat de masques transparents, etc.).

Dans la même logique, un **soutien est proposé aux services** (Service de soins Infirmiers à domicile – SSIAD, Service polyvalent d'aide et de soins à domicile - SPASAD, Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés - SAMSAH) sous la forme d'une aide d'un montant de 20 € maximum par personne. Cette contribution vise également à **financer des actions de prévention de l'isolement et du mal-être**

psychique des usagers et la mise en place d'actions de soutien. Par exemple : rémunération de temps exceptionnels passés par le personnel pour aider les personnes les plus isolées à communiquer avec leurs proches (via tablette ou téléphone), sortie pour voir les illuminations de Noël, animations ou encore achat de petits cadeaux (fleurs, livres, friandises, séance de coiffeur à domicile...) pour les personnes totalement isolées.

L'agence invite les établissements à recourir aux « circuits courts » dans une logique d'achats responsables et solidaires (commerçants, restaurateurs et artisans de proximité, intermittents du spectacle, associations...) **et aux réseaux locaux de l'économie sociale et solidaire.**

Chaque établissement veillera au respect d'équité, afin que chaque résident puisse en bénéficier selon sa situation et ses envies.

Consultez [la Chek-list](#) « *J'invite une personne à risque : comment la protéger ?* », mise à disposition des établissements pour informer les familles

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Fêtes de fin d'année SANS CORONAVIRUS

J'invite une personne à risque : comment la protéger ?

Avant

- ✓ On limite le nombre de convives à 6 adultes maximum !
- ✓ On se fait tester pour éviter d'être porteur du virus sans le savoir. **Même en cas de résultat négatif, cela ne dispense pas de continuer à appliquer les gestes barrières !**
- ✓ On espace le plus possible les places assises (pensez aux rallonges !)
- ✓ Pour les apéritifs et petits buffets, on privilégie les portions individuelles (et l'utilisation de piques à cocktail).
- ✓ On prévoit des masques et du gel hydro alcoolique en quantité suffisante pour tous les convives.

Pendant

- ✓ On évite les bises & embrassades (même si c'est très très difficile !).
- ✓ On porte un masque et on respecte les distances. On pense à aérer régulièrement (même s'il fait froid dehors).
- ✓ On identifie les verres (et on s'en rappelle toute la soirée !).
- ✓ À table, une seule personne fait le service avec des couverts dédiés, idem pour les boissons.
- ✓ C'est pareil pour les cadeaux : une seule personne distribue les paquets aux autres, puis jette vite les emballages à la poubelle (même s'ils sont très jolis !).

Après

- ✓ On s'affaire au grand ménage !

On désinfecte les surfaces sans oublier les poignées de porte et toilettes. On lave le linge utilisé à 60°.

Lavage des mains et aération des pièces sans modération ! Le gel hydro s'invite même à table.

Les gestes qui sauvent des vies

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

© Centre d'Épidémiologie et de Prévention en Santé Publique - Santé Publique France - novembre 2020

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine
N° presse dédié Covid-19 : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr